

**Création de Société par Actions Simplifiée****ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL**

La banque ci-après :

CIC LYONNAISE DE BANQUE CIC FREJUS, 58 AV MAL DE LATTRE DE TASSIGNY 83600 FREJUS déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 1 000 €.

MADAME TOUMI AMIRA, représentant de la société A2L CONSEILS S.A.S., Société par Actions Simplifiée actuellement en voie de formation dont le siège social se situe BUREAU N 4 161 RUE DU THORON 83600 FREJUS, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des actionnaires.

Liste des actionnaires	Nombre d'actions	Somme versée
TOUMI AMIRA	50	500 €
VITEUR JEAN MARIE	50	500 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial :

10096 18162 00053583101 77

jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 20 février 2024

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

CAMILLE DORSEMAINE
CAP
CAMILLE.DORSEMAINE@CIC.FR

JST14

lu et approuvé A. Viteur

[Signature]

lu et approuvé Mme TOUMI

Lyonnaise de Banque
Résidence Hermes
58, avenue de Lattre de Tassigny
83600 FREJUS